



Nombre de membres :

Exercice : 23

Présents : 19

Votants : 23

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le dix avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune du VERNET, Haute-Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur René MARCHAND, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 03/04/2026

Présents : MARCHAND René, GAZZERA Philippe, PECHOULTRES Jean-Baptiste, KASA Flutura, PATENOSTRE Lionel, DAGRAS Louis François, DEQUIVRE Corinne, BRENAC Cyril, BORDES Mathilde, GUALBERT Mathieu, ESTRADÉ Guillaume, GRAESSER Mylène, VIROT Amélie, MOQUET Mélody, DAUBERT-DA COSTA Martine, ROUGANIOU Marie, IMBERT Viviane, MANAUT Éric, TROUCHE Marie-Claire

N° 026-2026

### DÉTERMINATION DU NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Absents représentés : RÉCART Julien (procuration à M. PATENOSTRE), PILKOWSKI Véronique (procuration à Mme GRAESSER), ATTANCOURT Amandine (procuration à M. ESTRADÉ), BAROTTE Marjorie (procuration à Mme ROUGANIOU).

Monsieur GUALBERT Mathieu a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'en application de l'article L123-6 du Code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal.

Il précise que le nombre des membres ne peut être inférieur à 8 et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Il demande à l'assemblée de déterminer ce nombre.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- **OUI** Monsieur le maire,
- **APRÈS** en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,
- **DÉCIDE** de fixer à **huit** le nombre des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Social étant entendu qu'une moitié soit **quatre** sera désigné par le conseil municipal et l'autre moitié, soit **quatre** par le maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,  
**René MARCHAND**



Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Sous-préfecture

le 20/04/2026

et publication ou notification

du 23/04/2026

Le Maire

